

ARTICLES R1614-28 À R1614-35 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

DÉPARTEMENT :

ANNÉE 2017

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER :

DREES

01.40.56.88.18

E.mail : [drees-aidesociale@sante.gouv.fr](mailto:drees-aidesociale@sante.gouv.fr)

PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE

M :

Tél. :

E.mail :

VEUILLEZ COMPLÉTER CE QUESTIONNAIRE  
ET NOUS LE RENVOYER  
AVANT LE 30 AVRIL 2018

Ne laisser aucune case vide, indiquer :  
0 si la donnée est nulle  
ND si la donnée n'est pas disponible

**A1. Données de contexte****A1.1 Ensemble des accompagnements sociaux et budgétaires mis en place dans le département, en cours au 31 décembre 2017**

Nature des accompagnements	Nombre d'accompagnements en cours au 31/12
MASP	NR
Accompagnement social dans le cadre du RSA	NR
Accompagnement social lié au logement	NR
Aide éducative et budgétaire effectuée par un conseiller en Economie Sociale Familiale (CESF)	NR
Accompagnement en économie sociale familiale (AESF)	NR
Autres	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

**A2. Nombre de mesures en cours au 31 décembre 2017****A2.1. Nombre de MASP en cours au 31 décembre 2017, selon le niveau d'accompagnement**

Nature des mesures	Nombre de MASP en cours au 31 décembre
Contrats prévoyant un accompagnement social et une aide à la gestion du budget (MASP1)	NR
Contrats prévoyant, en complément de l'accompagnement social, la gestion des prestations sociales de l'intéressé (MASP2)	NR
Procédures judiciaires d'autorisation de versement direct des prestations sociales au bailleur (MASP3)	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

**A2.2. Motifs de mise en œuvre des MASP en cours au 31 décembre 2017**

Motifs de mise en œuvre	Nombre de MASP en cours au 31 décembre (1)
Difficultés liées au logement (impayés de loyer et autres impayés liés au logement : eau, électricité, gaz, assurance habitation, etc.)	NR
Difficultés liées à la santé (accès aux soins, frais de santé, mutuelle ...)	NR
MASP faisant suite à une mesure judiciaire de protection terminée depuis moins de un an	NR
dont MAJ (2)	NR
dont MJAGBF (3)	NR
dont autre (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)	NR
Autres motifs	NR

(1) Si la MASP a été mise en œuvre pour plusieurs motifs, la MASP sera comptabilisée autant de fois qu'apparaît un motif ayant justifié sa mise en œuvre.

(2) Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

(3) Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF).

**A2.3. Prestations sociales sur lesquelles ont porté les MASP en cours au 31 décembre 2017**

Prestations sociales	Nombre de MASP en cours au 31 décembre (1)
Allocation de logement (APL, ALS)	NR
ASPA ou Minimum vieillesse	NR
APA	NR
ASI	NR
AAH	NR
PCH ou ACTP	NR
RMI ou RSA socle	NR
API ou RSA socle majoré servi aux parents isolés	NR
Prestations familiales (PAJE, alloc. familiales, compl. familial, AEEH, ALF, ASF, ARS, AJPP)	NR
Autres prestations sociales	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

(1) Lorsque plusieurs prestations font l'objet de la MASP, comptez 1 MASP pour chaque prestation concernée.

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Indiquer le nombre de MASP en cours au 31 décembre pour lesquelles les personnes bénéficient à la fois d'une prestation familiale et d'une ou plusieurs autres prestations sociales	NR
---	----

**A3. Personnes\* bénéficiaires d'une mesure en cours au 31 décembre 2017**  
**\* Compter 1 bénéficiaire par MASP même si le contrat est signé par un couple**

**A3.1. Situation familiale des personnes bénéficiaires d'une MASP au 31 décembre 2017**

Situation familiale	Nombre total de MASP en cours au 31/12
Personne seule sans enfant mineur à charge	NR
Personne seule avec enfant(s) mineur(s) à charge	NR
Personne en couple sans enfant mineur à charge	NR
Personne en couple avec enfant(s) mineur(s) à charge	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

*Consigne* : Les personnes seules avec enfant(s) majeur(s) à charge uniquement doivent être comptabilisées dans l'item "personne seule sans enfant mineur à charge". Même remarque pour les personnes en couple avec enfant(s) majeur(s) à charge uniquement.

**A3.2. Âge\* des personnes bénéficiaires d'une MASP au 31 décembre 2017**

Âge	Nombre total de MASP en cours au 31/12
Moins de 30 ans	NR
De 30 ans à 44 ans	NR
De 45 ans à 59 ans	NR
De 60 ans à 79 ans	NR
80 ans et plus	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

\* : Dans le cas où la MASP est signée par un couple, indiquer l'âge de la personne qui perçoit la prestation

**A3.3. Sexe des personnes seules\* bénéficiaires d'une MASP au 31 décembre 2017**

Sexe	Nombre total de MASP en cours au 31/12
Femme	NR
Homme	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

\* : Uniquement pour les personnes qui ne sont pas en couple.

**A3.4. Niveau de ressources\* mensuel moyen du ménage des bénéficiaires d'une MASP au 31 décembre 2017**

Niveau de ressources mensuel moyen	Nombre total de MASP en cours au 31/12
jusqu'à 500 €	NR
de 500 à 700 €	NR
de 700 à 1200 €	NR
>1200 €	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

\* Ensemble des ressources du ménages, qu'elles proviennent du revenu du travail ou des prestations.

**A4. Sorties\* de mesure au cours de l'année 2017**

\* Les sorties de mesures sont les MASP qui se sont terminées au cours de l'année. Ce sont les sorties définitives, ce qui exclut celles directement suivies d'un renouvellement.

**A4.1. Nature des MASP terminées au cours de l'année 2017 (1)**

Nature des mesures	Nombre de MASP terminées au cours de l'année
Contrats prévoyant un accompagnement social et une aide à la gestion du budget (MASP1)	NR
Contrats prévoyant en complément de l'accompagnement social, la gestion des prestations sociales de l'intéressé (MASP2)	NR
Procédures judiciaires d'autorisation de versement direct des prestations sociales au bailleur (MASP3)	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>

(1) Ce sont les MASP sorties définitivement. Celles occasionnant des renouvellements ne sont pas prises en compte.

**A4.2. Nombre de MASP terminées au cours de l'année 2017 selon leur durée réelle (1)**

Durée réelle	moins de 6 mois	de 6 mois à 12 mois	de 13 mois à 24 mois	de 25 mois à 48 mois	Total	Durée moyenne (en mois) en mois
Nombre de MASP terminées au cours de l'année	NR	NR	NR	NR	NR	NR

(1) La durée réelle de la mise en œuvre de la MASP court à compter du début de la mise en œuvre du contrat ou de la procédure judiciaire de versement direct des prestations sociales au bailleur. Elle intègre les éventuels renouvellements de la MASP.

**A4.3. Nombre de MASP terminées au cours de l'année 2017 selon le motif de sortie**

Type de motif	Nombre de sorties de mesures selon le ou les motifs (1) de sortie au cours de l'année
Retour à l'autonomie avec ou sans accompagnement généraliste	NR
Non-respect par la personne des termes du contrat	NR
Dépassement de la durée légale maximale de la MASP	NR
Fin de prestation éligible	NR
Ouverture ou orientation vers une mesure d'accompagnement judiciaire	NR
Ouverture ou orientation vers une curatelle, une tutelle ou une sauvegarde de justice	NR
Mise en œuvre d'un AESF ou d'une MJAGBF (2)	NR
Autre (déménagement, décès...)	NR

(1) Si une MASP se termine au cours de l'année, elle sera comptabilisée autant de fois que le nombre de motifs de sortie.

(2) Accompagnement en économie sociale familiale (AESF) et mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF).

**A.5. Modalités de mise en œuvre de la MASP**

**A5.1. Délégation de la mise en œuvre de la MASP**

La mise en œuvre des MASP fait-elle l'objet d'une délégation ?

1 : Oui, 2 : Non

NR

	Aucune délégation	Délégation totale	Délégation partielle
Nombre de MASP en cours au 31/12/2017	NR	NR	NR

Si oui : Nombre de MASP dont la mise en œuvre est déléguée au 31 décembre 2017

Types de délégataire	Délégation totale	Délégation partielle
	Nombre de MASP dont la mise en œuvre est totalement déléguée au 31/12	Nombre de MASP dont la mise en œuvre est partiellement déléguée au 31/12
Autre collectivité territoriale, dont EPCI, CCAS ou CIAS	NR	NR
Caisse de sécurité sociale	NR	NR
Association loi 1901	NR	NR
Autre	NR	NR
<b>Total des MASP déléguées</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

**A5.2. Participation financière des bénéficiaires de la MASP**

Le règlement départemental d'aide sociale prévoit-il qu'une participation financière soit demandée aux bénéficiaires de la MASP ?

1 : Oui, 2 : Non

NR

Si oui : Nombre de MASP dont le bénéficiaire s'acquitte d'une participation financière au 31 décembre 2017

	MASP dont le bénéficiaire acquitte une participation financière
Nombre de MASP en cours au 31/12/2017	NR

**A5.3. Moyens humains affectés effectivement à la mise en œuvre de la MASP au 31 décembre 2017**

Nombre d'ETP (1)	Personnel du conseil départemental affecté au pilotage, à la contractualisation (etc.)	Personnel du conseil départemental affecté à la mise en œuvre de la MASP	Personnel des délégataires (en cas de mise en œuvre déléguée de la MASP)
Nombre de travailleurs sociaux en ETP au 31 décembre	NR	NR	NR
Nombre d'autres personnels en ETP au 31 décembre	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

(1) Ce sont les moyens humains effectivement affectés à la mise en œuvre de la MASP. Les postes qui sont budgétés mais non pourvus ne sont pas comptabilisés.

**A5.4. Moyens financiers affectés à la mise en œuvre de la MASP en 2017**

Dépenses annuelles en euros (1)	Charges du conseil départemental (en euros)	dont financements versés aux organismes ayant reçu une délégation pour la mise en œuvre de la MASP (en euros)
Charges annuelles de personnel pour les travailleurs sociaux (en euros)	NR	NR
Charges annuelles de personnel pour les cadres (en euros)	NR	NR
Charges annuelles de personnel pour les autres personnels (en euros)	NR	NR
Charges annuelles afférentes à l'exploitation courante et à la structure (en euros) (2)	NR	NR
<b>Total des charges</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

(1) : Les dépenses effectivement réalisées sur la base du compte administratif.

(2) : Ces charges correspondent aux dépenses de fonctionnement, hors frais de personnel, et aux dépenses d'investissement.